

Une telle évidence historique va à l'encontre de l'interprétation 44.

l'abbesse de Saint-Pons de Thomières fut assez riche et prospère, de sa fondation, généralement datée, jusqu'au XV^e siècle. On voit constamment dans les chartes de donation que le don d'une église à Saint-Pons est souvent accompagné de ses revenus⁴⁷ et les biens sont concédés avec tous leurs droits de propriété, les champs, les vergers, les forêts, les vignes, les serres, etc.⁴⁸ Parmi les donations les plus fameuses faites à Saint-Pons figure celle faite à l'abbé Frodat et aux moines par Ramiro Sancho, roi d'Aragon et de Navarre, en 1093, quand il offrit son fils Ramiro pour qu'il devienne membre de la communauté⁴⁹. Après plus de quarante ans passés comme moine à Saint-Pons, les circonstances presseront Ramiro d'abandonner la vie cloîtrée pour prétendre au trône, se marier et avoir un héritier⁵⁰. Il passa ensuite ses dernières années à l'abbaye de San Pedro el Viejo à Huéscar, une dépendance aragonaise de Saint-Pons, et fit des donations généreuses à l'abbaye qui avait été sa maison pendant toute sa vie.

L'abbé de Saint-Pons se montra actif dans la réforme ecclésiastique, particulièrement durant l'abbatiat de Frodat (1161-11089), le plus illustre des abbés de Saint-Pons, malgré les allégations diffamatoires cítées plus haut³⁴. Frodat fut l'un des premiers à établir une charte royale dans ce domaine et les seules années pour lesquelles nous connaissons le nombre des religieux sont les suivantes : 967 (vingt-neuf), 1 327 (quarante-huit), 1 362 (trente-deux), 1 444 (vingt-sept), 1 515 (vingt-deux), 1 565 (vingt-deux), 1 566 (seize), 1 568 (neuf), 1 612 (quatorze)³⁵.

Une indication du degré de richesse atteint par le monastère dans la seconde moitié du XII^e siècle apparaît dans les termes d'un accord conclu avec Roger II, trencavel, vicomte de Béziers, en 1171³⁶. L'abbé Raymond de Saint-Pons avait porté plainte contre le vicomte Roger pour avoir nui au monastère, détruit la ville et extorqué 30 000 sous melgoriens. Le vicomte avait accusé l'abbé d'avoir construit un village fortifié, La Salvete³⁷, à côté de ses terres et malgré la défense expresse de son père, en vertu de l'accord, le vicomte autorisa le monastère à garder paisiblement La Salvete, mais à un prix très élevé³⁸. Le vicomte confirma par la suite et accepta que le monastère et toutes ses dépendances (officinas) soient édifiés, fortifiés, construits et enclos afin d'être mieux protégés. Le fait que le monastère ait construit un village sur un château fort à une vingtaine de kilomètres laisse à penser qu'il avait des moyens plus que suffisants. Que l'abbé ait pu accorder un paiement annuel substantiel, plus de 2 000 sous melgoriens, en plus des 30 000 que le vicomte avait déjà extorqués, montre que cette époque était prospère.

Dans une lettre au roi Louis VII, datée d'environ 1164, le prieur de Saint-Pons demande l'assistance royale et fait appel au pape parce que le monastère est accusé « par le peuple des déshérités », particulièrement « par le fardeau immoderé des dettes » et par l'absence de notre berger³⁹. De telles dolançias paraissent étranges, au regard de la prospérité évoquée ci-dessus et des généreuses donations faites par le roi d'Aragon Ramiro quand il se retira à Fluësa vers le milieu du XII^e siècle⁴⁰. Le monastère jouissait également des revenus de nombreuses propriétés⁴¹. Il est possible que le « fardeau immoderé de dettes » résulte de l'endettement du prieur pour financer la construction de l'église de Saint-Pons⁴².

Il était important, durant les premières années de l'abbaye, de reconstruire non seulement par les accès astrophiques et la blesse des lieux mais aussi par le pouvoir scellier le plus connu de l'époque. Ceci fut le cas en 1189, quand Louis d'Outremer promulgua une charte royale établissant la protection du roi et confirmant les dons en faveur de Saint-Pons-des-Cordières⁴³. Il y est dit que le comte Raymond Pons a déclaré au roi cette charte⁴⁴. De façon probable, lorsque la corone, le roi Louis fit référence à « Oddo, abba » pour l'« Otgarus », abbé à cette époque. Alors que cela pourrait être une simple erreur du scribe, plusieurs historiens ont soutenu que l'empereur commença une association directe entre

Les sources documentaires concernant Saint-Pons peuvent être classées en deux catégories : les chartes relatives au monastère, puis à la cathédrale de Saint-Pons, qui vont du X^e au XV^e siècles, et les prefixats, devis et autres pièces d'archives touchant à la reconstruction, à la destruction et aux réparations de l'édifice actuel et de ses abords, dont les dates s'échelonnent entre le XV^e et le XIX^e siècles.

Chapte

Bien que les archives du monastère soient aujourd’hui en grande partie détruites, une soixantaine de documents ont été conservés sous forme de copies modernes, parmi lesquels figurent des chartes de fondation et de consécration, donations, confirmations de dons antérieurs, chartes de protection royale et pontificale, le nécrologie de l’abbaye, des listes d’égaliés données à Saint-Pons pour les référer, mais les listes d’enfants offerts par leurs familles et des familles à devenir moins, un inventaire de la bibliothèque, des règlements de conflits locaux, des registres de conciliations ecclésiastiques régionales. Certains figurent dans des recueils du XVII^e siècle aujourd’hui à la Bibliothèque Nationale, à Paris¹²; la plupart ont été publiées par J.-B. Trottet, Lé Gentil, Mabillon, les auteurs de la *Gallia Christiana*, ceux de l'*Histoire générale du LangUED*, et l’abbé Bérenger.

Thomières fut, lié étroitement à la maison des comtes de Toulouse. La fréquence avec laquelle les chartes de donation et de confirmation répètent que le comte Raymond Pons a fondé et construit le monastère, l'inhumation du comte à l'abbaye, font apparaître des relations étroites entre l'abbaye de Saint-Pons et ce comté.¹³ En choisissant de consacrer sa fondation à Saint-Pons, Raymond Pons honore le saint dont le nom est, accolé au sien, établissant une tradition pour sa lignée.¹⁴

Le plus ancien document attesté que lorsqu'en 936 le comte de Toulouse Raymond Pons et sa femme Garsinde fondèrent le monastère en 936 il y avait déjà à cet endroit une ville ou un village avec une église paroissiale.¹⁵ La juridiction de la paroisse et les revenus de son église de Saint-Martin-du-Jaur faisaient partie de la généreuse donation du comte en terres et églises à l'égard de l'abbé Ogarinus et des moines de Saint-Pons-de-Thomières. La « charte de consécration » d'adit 937 fournit des détails supplémentaires sur la fondation du monastère.¹⁶ Nous apprenons ici que le comte Raymond Pons avait requis l'abbé Arnaut de Saint-Géraud d'Aurillac d'envoyer quelques-uns de ses moines pour établir la Régie de saint Benoît à Saint-Pons-de-Thomières. Arnaut choisit Ogarius comme abbé du nouveau monastère, ordonné par l'archevêque de Narbonne et l'ensemble des évêques de la région qui s'étaient rassemblés à Saint-Pons peu avant de se réunir en concile à Audecide, dans les environs.¹⁷

D'après les premières chartes de donation et de consécration et celles, postérieures, de donations, il apparaît que l'église reçut une double consécration, à la Vierge et à saint Pontius.¹⁸ Il est surprenant qu'aucun de ces documents anciens ne fasse mention de la translation des reliques de saint Pontius, que Raymond Pons avait prétendument rapportées de Cimiez, où ce confesseur du 1^{er} siècle avait reçu le martyre.¹⁹

En tant que monastère bénédictin, la communauté de Saint-Pons se devait naturellement de placer l'*opus Dei* au premier rang de ses activités.²⁰ Toutefois, lorsque l'on passe en revue les chartes subsistantes, on s'aperçoit que le monastère a également joué un rôle complexe dans les rapports de Cimiez, où ce confesseur du 1^{er} siècle avait

domaines économique et politique. La communauté monastique était pleinement associée à la vie de la ville qui l'environnait (comme cela a été exposé plus haut), ainsi qu'aux rivalités entre les comtes de Toulouse et les comtes vicomtes voisins aux luttes entre ces souverains temporals et les souverains de l'Eglise et aux querelles de ces derniers. En fait, après avoir examiné certains de ces derniers papes.

quelque information au sujet du monastère lui-même. Une donation de terre, par exemple, peut être faite par un donateur qui ne possède pas la terre qu'il donne à ce moment-là mais ce document permet d'asseoir ses prétentions²¹. Les dons peuvent aussi être faits et repris afin de créer des relations d'obligation²².

La charte de conservation fait clairement que l'abbaye de Saint-Pons est exempt de tout contrôle temporel ou ecclésiastique autre que celui du pape²³. Mme Magnou-Nortier a montré que bien que plusieurs abbayes du Midi aient reçu des bulles pontificales conférant leurs priviléges, les cas de soumission au Saint-Siège sont extrêmement rares avant le milieu du X^e siècle²⁴. Pour plusieurs raisons, elle considère le cas de Saint-Pons comme douteux : ce document contient à lui seul une quantité d'informations généraires, la dotation et les priviléges sont étonnamment généreux, le langage employé pour revendiquer la soumission pontificale utilise une expression grecque *liber et absolutus*. Dans la charte de conservation datée de 1089 et confirmant des priviléges, un paiement annuel à Rome est mentionné sans faire référence au « cens » plus ancien spécifié dans le document de 987²⁵.

Si l'on accepte le point de vue de Mme Magnou-Nortier à propos de ce document, on peut alors se demander à quelle date a été forgé ou modifié le document composite, et pour quelle raison il était nécessaire de revendiquer ainsi l'indépendance de l'abbaye à l'égard de toute juridiction locale et de la placer sous la dépendance directe de Rome. A la lumière des observations exposées plus haut au sujet de la formation de l'*« association »* municipale de Saint-Pons à la fin du XI^e siècle et de la résistance de la ville vis-à-vis de l'autorité féodale du monastère, il est intéressant de noter que plusieurs autres documents faisant référence à la soumission de l'abbaye à Rome et à sa liberté à l'égard de toute autre autorité séculière ou ecclésiale datent de la fin du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle, y compris la bulle d'Urbain II citée par Mme Magnou-Nortier²⁶. Il se peut que la charte de consécration originelle de 986-987 ait été modifiée logique que la modification de la charte du XII^e siècle ait été faite à cette époque. On peut aussi noter que c'est dans ce contexte qui eut lieu la visite du pape Urbain II à Saint-Pons, le 24 octobre 1096²⁸.

Saint-Pons était situé dans l'archevêché de Narbonne, l'antagonisme entre les comtes de Toulouse et les archévêques de Narbonne, implique dans la demande d'exemption du monastère, est cohérente. Quelle que soit sa date, le document souligne que, outre le fait que le monastère échappe au contrôle de l'archevêché et soit libre de toute obligation fiscale envers Narbonne, il a reçu plusieurs propriétés produisant des revenus siéges dans le Narbonnais²⁹. La fondation du monastère de Saint-Pons par le comte de Toulouse aurait donc directement affecté les revenus de l'archevêché de Narbonne. Même si la partie concernant l'exemption a des conséquences évidentes pour les coffres de la cathédrale de Narbonne.

Thomières et sur les relations entre le monastère et la société dont il fait partie. Bien que ces chartes fournissent un témoignage sur la relative prospérité de Saint-Pons à différentes époques, il n'est pas possible de tirer d'une donation particulière ou d'un document un renseignement sur l'activité de construction ou l'emballissement. A titre d'exemple, plus d'une douzaine de donations ont été faites entre 1065 et 1089, années de l'abbatia de Frotard. Il serait tentant de considérer ces années comme étant logiquement la période propice à la reconstruction de l'église et du cloître, qui avaient sans doute initialement construits vers le milieu du X^e siècle : des fonds étaient disponibles, la popularité de l'abbaye avait provoqué un accroissement de la population, justifiant un agrandissement de l'église et du cloître et on peut s'attendre à ce qu'un abbé de la statut de Frotard ait laissé une trace monumentale sur l'édifice même so. Cependant, aucune des donations ne fait particulièrement mention d'une activité de construction, et comme le démontrent les documents archéologiques, l'architecture et la sculpture qui subsistent aujourd'hui indiquent plusieurs campagnes de construction postérieures au dernier tiers du XI^e siècle⁸¹. De plus, la date de cette donation était liée le plus souvent à l'importance du monastère et à la vie de ses donateurs. L'abbaye de Saint-Pons n'était qu'une fondation religieuse parmi plusieurs autres à recevoir des donations de terres et légatrices⁸². Les actes de donations sont souvent les testaments des donateurs, ce qui les place plus dans une perspective biographique que dans celle de l'histoire architecturale de l'abbaye⁸³.

Un seul des documents étudiés mentionne l'édifice actuel et c'est l'accord de 1171 entre l'abbé Raymond et le vicomte Roger. Cependant, quelques études récentes continuent à l'interpréter comme un élément de datation pour la construction de l'église actuelle⁸⁴. Ce n'est pas non plus une source aussi utile pour l'édifice qui on pourrait le souhaiter. Il n'est pas dit de façon précise ce qui a été « détruit » pendant l'attaque. Le passage disant que le monastère pourrait être détruit, fortifié, construit et enclos pour une meilleure protection est trop vague pour dater l'architecture de l'église ou du cloître.

Documents concernant les réparations et la reconstruction

La seconde catégorie de documents, qui comprend des témoignages écrits et des documents iconographiques sur la reconstruction, la destruction et les réparations de l'église et des bâtiments claustraux sont également utiles pour comprendre le contexte historique plus large. En outre, ces documents sont précieux pour nous donner une idée du site à différentes époques.

La première référence à la destruction et à la reconstruction concerne la démolition du chevet de l'église XII^e siècle et son remplacement par un chevet bien plus grand, avec des chapelles rayonnantes. Plusieurs documents indiquent que la construction du nouveau chœur eut lieu du dernier tiers du XV^e siècle au milieu du XVI^e siècle. Un arrêt du Parlement de Toulouse ordonne à l'évêque Antoine (1467-1501) de consacrer les deux tiers des revenus de l'évêché aux réparations de l'église cathédrale et de l'évêché⁸⁵. Un moment aussi substantiel alloue aux réparations de l'église laisse penser que les travaux du nouveau chœur commencèrent dans le dernier tiers du XVI^e siècle. Quand Alexandre Farèse abandonna son titre d'évêque de Saint-Pons pour devenir pape sous le nom de Paul III en 1534, il accorda des indulgences à ceux qui feraient des donations pour l'achèvement du somptueux édifice de marbre qu'il lassait incomplet⁸⁶. L'inventaire des archives du chapitre lors de la bâtieuse du chœur en 1551⁸⁷, Sahn a conclu, au vu des armes de Jacques de Castelnau de Clermont figurant sur un écu son portant des nervures dans la

tour Saint-Antoine, que cet abbé avait terminé l'ouvrage du clocher⁸⁸.

Ces dernières sont les seuls vestiges du nouveau chœur qui était en voie d'achèvement lorsque la ville et les abords de la cathédrale de Saint-Pons furent attaqués par les huguenots, le 1^{er} octobre 1567. Une enquête rapportant plusieurs témoignages des violences et destructions commises est conservée aux Archives Nationales à Paris⁸⁹. Après avoir détruit le monastère de Sainte-Madeleine hors les murs, pillé et dévasté l'église paroissiale de Saint-Martin et tué son recteur, les huguenots prirent la ville et attaquèrent le monastère. Avec de vivantes descriptions de l'incendie du monastère. Le document de 1171 est également en rapport avec le contexte de tensions constantes entre les vicomtes de Béziers et le monastère de Saint-Pons, et leurs positions respectives à l'égard de l'hérésie dans la région. L'abbé Raymond de Saint-Pons et le vicomte Raymond Tencavel (frère de Roger II) étaient tous deux présents au débat de 1165 entre catholiques et hérétiques à Lombars⁹⁰. Roger II fut excommunié en 1178 pour avoir donné refuge à des hérétiques et refusé de coopérer avec la commission dirigée par le lèger pontificale Henri de Marcy, abbé de Clairvaux⁹¹. Cette commission à la fois papale et royale répondait à la demande d'assistance de Raymond V, comte de Toulouse, contre les hérétiques qui rendaient ses terres tristement célèbres⁹². La tension entre les vicomtes de Béziers et les vicomtes de Saint-Pons venait aussi de leur rivalité pour le pouvoir, les deux titres étant vassaux du comté de Toulouse⁹³.

La prospérité du monastère n'avait pas diminué à la fin du troisième quart du XIII^e siècle, quand fut dressé l'inventaire de la bibliothèque⁹⁴. Plus de trois cents articles (certaines constitutives de plusieurs volumes) sont répertoriés dans ce que l'évêque Delisle a appelé « un travail bibliographique remarquable »⁹⁵. Parmi les volumes cités, on trouve des bibles complètes, plusieurs livres séparés de l'Ancien et du Nouveau Testament; des écrits des premiers Pères de l'Église, tels que saint Grégoire, saint Augustin, saint Jérôme, saint Isidore, des auteurs contemporains majeurs, saint Bernard et le pape Innocent III, et plusieurs sermons et gloses sur les deux Testaments. A côté des textes religieux, de nombreux livres de grammaire, logique, rhétorique, astronomie et médecine sont répertoriés. Plusieurs thèmes récurrents se distinguent de la série des articles. L'accent semble être mis sur les règles et les usages, les sacremens et le rite, la hiérarchie de l'Église, les textes condamnant les patens et les hérétiques, des vies de saints et martyrs et des textes discutant des vertus et des vices. Comme on peut s'y attendre pour la bibliothèque d'un monastère bénédictin, nombreux sont les textes sur les règles, les usages, les habitudes des moines, sur l'office divin et sur l'interprétation des sacremens. Outre plusieurs exemplaires de la Règle de saint Benoît, l'inventaire répertorie des sermons de saint Augustin sur la vie et les usages des clercs, la Règle des Égyptiens, le traité *Disputatio claustrorum et clericorum*, et trois références distinctes relatives aux arts de prêcher. L'inventaire comprend les vies de nombreux saints, dont trois de saint Pontius. Dix articles sont des textes sur les vertus, les vices et le combat entre eux. Parmi au moins dix titres condamnant les patens ou les hérétiques, on trouve le *Contra Faustum Manicheum Domini*. Trois articles consignent des synodes ou des conciles, y compris un synode de Nîmes, et le *Decretum de Burchard*, évêque de Worms.

L'engagement des abbés de Saint-Pons-de-Thomières dans les efforts pour extirper l'hérésie qui était devenue un problème toujours plus aigu dans la région est particuliè-

campagnes de construction telles que la fortification de l'église, l'exécution d'une série de chapiteaux sculptés pour le cloître et la construction de la fortification de La Salveter qui provoque le courroux de Tencavel en 1170⁹⁶. Une supplique pour obtenir l'assistance royale paraîtrait une mesure énergique si l'on s'assied simplement d'un manque d'argent. Dans le contexte de tensions locales croissantes, en raison des oppositions aux hérétiques, de tels conflits peuvent avoir menacé le monastère à cette époque⁹⁷.

Le document de 1171 est également en rapport avec le contexte de tensions constantes entre les vicomtes de Béziers et le monastère de Saint-Pons, et leurs positions respectives à l'égard de l'hérésie dans la région. L'abbé Raymond de Saint-Pons et le vicomte Raymond Tencavel (frère de Roger II) étaient tous deux présents au débat de 1165 entre catholiques et hérétiques à Lombars⁹⁸. Roger II fut surprenant la ville, arrasèrent l'église, cloître, maisons des religieux et toute la clôture, tant le clocher que maison épiscopale et le mesme firent de l'église paroissiale et de l'abbaye et des nonnains et hermitages des environs, dudit Saint-Pons... »⁹⁹. Les huguenots occupèrent la ville jusqu'en juillet 1568.

Comme Sahuc le suspectait, ces complices rendus doivent faire l'objet d'un avis critique. Le chapitre de Saint-Pons peut avoir exagéré à dessiner les dommages subis en raison de son incapacité à payer les impositions dues au clergé général, qui est à l'origine de cette enquête¹⁰⁰. C'était à l'avantage du chapitre de dépendre de la matérielle résultant de ces événements tragiques sous un jour aussi sombre que possible, et les habitants peuvent avoir prêté leur concours au chapitre par les déclarations citées plus haut. Du reste, ces « témoignages ocultaires » n'ont été enregistrés que cinq ans après les événements. L'acuité du sentiment anti-protestant, courant dans cette ville, peut aussi avoir servi ce propos¹⁰¹.

Des historiens plus tardifs ont interprété différemment les complexes des dommages causés par les huguenots. Selon Trottel le Gentil qui écrivit environ cent quarante ans après l'attaque, seuls les bâtiments claustraux furent démolis, le cheur de l'église dévasté, et trois tours démolies¹⁰². A la fin du XIX^e siècle, Saluc va plus loin que Trottel le Gentil en supposant une destruction plus poussée. D'après Saluc, l'enceinte du monastère avait été détruite, une partie du flanc sud de l'église (environ la moitié de la longueur actuelle de la nef), adossé au cloître, avait été démolie avec celui-ci, le flanc nord endommagé, les deux tours centrales et celle du nord-est arasées jusqu'à hauteur des voûtes, et une partie des murs du cloître abattus¹⁰³. Saluc va plus loin que à affirmé également que la mutation des tympans et l'enlèvement des chapiteaux de la façade occidentale eurent lieu durant l'attaque des huguenots¹⁰⁴.

Bien que Saluc ait déclaré que la partie détruite du flanc sud fut reconstruite à la fin du XVI^e siècle, des réparations majeures ne semblent pas avoir été sérieusement entreprises avant le XVII^e siècle¹⁰⁵. Àinsi, les sources du XVII^e siècle, le chapitre abandonnant l'idée de reconstruire l'église grandiose qui se dressait avant l'attaque décida, en raison du manque de fonds, de construire une petite église au milieu des ruines de l'ancienne¹⁰⁶. La nouvelle église fut consacrée en 1619.

Sahn a écrit que la vie monastique s'était dégradée à Saint-Pons après la destruction. Les bâtiments claustraux étant démolis, les seize chanoines subsistants furent dispersés et logés, parmi les latrines de la ville¹⁰⁷. Les chanoines se réinstallent seulement à certaines heures pour célébrer l'office divin dans une partie du cloître affectée à ce but et sommairement remise en état¹⁰⁸. Quand les chanoines demandèrent au pape leur scénarisation, l'un des principaux arguments invoqués pour appuyer cette requête fut le manque de bâtiments claustraux. Une bulle pontificale scénarisa le chapitre en 1612¹⁰⁹.

La reconstruction du cloître, toutefois, n'a pas pu avoir lieu à la fin du premier tiers du XVII^e siècle. D'après une

ment bien documenté de 1205 à 1267. En 1205, le pape Innocent III écrit une lettre reprochant à l'archevêque de Narbonne de n'avoir pas eradicqué l'hérésie dans sa province, de n'avoir pas coopéré avec ses légats Raoul et Pierre de Castelnau ni accompagné les légats pour enjoindre le comte Raymond de Toulouse de chasser les hérétiques de la province¹¹⁰. Le pape écrit aussi au roi de France de venir à Céteaux à combattre les hérétiques. Après le refus de coopérer de l'archevêque de Narbonne, les légats se tournèrent vers l'évêque de Béziers, qui se montra encore plus réticent¹¹¹. Ils suspendirent alors l'évêché Innocent III écrit à l'évêque d'Agde et à l'abbé de Saint-Pons pour ordonner de déhonorer le prélat suspendu dans toutes les églises du diocèse de Béziers, de faire défense au clergé et aux hommes de loi de lui obéir et nommer le diocèse. L'abbé de Saint-Pons figura parmi les ecclésiastiques qui participèrent aux deux conciles tenus au pôle épiscopal de Béziers, l'un en 1243, l'autre en 1255. Le premier rendit compte de la requête du comte Raymond VII de Toulouse, excommunié par deux frères qui avaient été chargés de dénoncer les hérétiques dans le territoire du comte¹¹². Raymond prétendit qu'il avait coopéré avec eux et qu'il ainsi l'excommunication était abusive. Raymond avança aussi qu'il avait fait la paix avec le roi de France et avait été fermement engagé à purger le pays des hérétiques et à soutenir l'inquisition. Au second concile, le roi Louis IX promulgua une ordonnance corrigeant les abus et établissant un conseil sur la région¹¹³. Cette ordonnance accrut avec d'autres à faire accepter par la population la domination des rois de France et à réparer les dommages causés par quarante ans de guerre et d'incurie¹¹⁴. Dans le document de 1227 déjà cité, la ville de Saint-Pons prête serment de fidélité au roi de France, à la requête du seigneur abbé, auquel le roi avait écrit à ce propos¹¹⁵. En 1267, une bulle de Clément IV confirmait les privilégiés et privilégiés du monastère, reprenant les bulles de Lucius III et Innocent IV¹¹⁶. Ce n'est probablement pas un hasard si cette bulle fut promulguée au moment où le monastère de Saint-Pons, comme d'autres fondations religieuses du Midi, demandait au roi de France de lui restituer ses droits sur les terres confisquées ou révolées par les nobles convaincus d'hérésie, comme les Tencavel¹¹⁷.

En 1318, le pape Jean XXII éleva l'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières au rang d'évêché¹¹⁸. Cette action fut partie de la réorganisation générale des diocèses du Languedoc. Toulouse était érigé en archevêché et l'archevêché de Narbonne était diminué par la création des diocèses d'Alet et de Saint-Pons. Cela doit avoir considérablement accru les revenus de la nouvelle cathédrale et de son chapitre, comme les Tencavel¹¹⁹.

Pour nous resumer, les chartes et autres documents étudiés ci-dessus sont précieux pour les informations qu'ils nous apportent sur le contexte historique de Saint-Pons-de-